

Musiciens

L'ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE (BELGIQUE) RECRUTE

POSTE D'ALTO SOLO (H/F/X)

Présélection vidéo jusqu'au samedi 30 décembre 2023 à 00h00 (UTC+1)

Sélection des vidéos le 18 janvier 2024.

Audition des candidat.e.s sélectionné.e.s : le 18 février 2024 à Mons.

THE ROYAL CHAMBER ORCHESTRA OF WALLONIA (BELGIUM) IS RECRUITING

SOLO VIOLA POSITION (M/F/X)

Video preselection until Saturday December 30, 2023, 00h00 (UTC+1)

Selection of videos on January 18, 2024.

Audition of selected candidates: February 18, 2024 in Mons.



AUDITION DE RECRUTEMENT ALTO SOLO 18 FEVRIER 2024 ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE à MONS

REGLEMENT

L'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie recrute **un.e alto solo (H/F/X)**.

En 1958, Lola Bobesco crée l'ensemble « Les Solistes de Bruxelles », nommé successivement « Ensemble d'archets Eugène Ysaÿe » et « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie » (ORCW). A la suite des derniers Directeurs musicaux, Augustin Dumay (2003–2013) et Frank Braley (2014-2019), Vahan Mardirossian a pris la baguette pour continuer le travail d'excellence.

L'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie se produit chaque saison dans la salle Arsonic de Mons ainsi que lors de nombreux concerts en Belgique et à l'étranger (minimum 50, maximum 120 concerts par an) - <https://www.orcw.be/events>.

Pour toute information concernant le contrat et la rémunération, un mail peut être envoyé à : concours@orcw.be.

Modalités d'inscription :

Ce concours est ouvert aux candidat.e.s de toutes nationalités. La maîtrise du **français** est obligatoire et des notions d'anglais sont souhaitées. Pour concourir, tout.e candidat.e devra **impérativement** adresser à l'Administration de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, les **quatre** pièces suivantes :

- **Le formulaire d'inscription**
- **Un curriculum vitae / Une biographie (joindre une biographie complète)**
- **Une copie de sa carte d'identité ou de son passeport**
- **Le(s) lien(s) de la/les vidéo(s) de présélection**

Les candidat.e.s désireux.ses de participer à ce concours devront remplir le formulaire d'inscription ci-dessous et envoyer les documents susmentionnés **avant le 30 décembre 2023 à 0h00 (UTC+1)** par mail, à l'adresse concours@orcw.be.



DEROULEMENT

1- Pré-sélection

Les candidat.e.s devront adresser **avant le 30/12/2023 à 0h00 (UTC+1)** des vidéos **YouTube non-répertoriées** de trois œuvres :

- Carl Stamitz : 1 er mouvement du Concerto pour alto en ré majeur **avec** la cadence et accompagnement
ou
Franz Anton Hoffmeister : 1 er mouvement du Concerto pour alto **avec** la cadence et accompagnement
- Johann Sebastian Bach – un mouvement lent **et** un mouvement rapide d'une œuvre pour alto solo au choix (Suites pour violoncelle) ou (Sonata et Partita pour violon).

Les liens URL des **vidéos YouTube non-répertoriées** doivent être envoyés par mail (concours@orcw.be) avec les documents demandés plus haut.

Toute candidature sera confirmée, endéans les 7 jours calendrier, par un accusé de réception.

Le 18/01/2024, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie informera par mail les candidat.e.s de leur sélection à l'épreuve suivante et leur adressera une convocation reprenant la date et l'heure de l'audition.

2- Audition

Les candidat.e.s pré-sélectionné.e.s devront se présenter à une audition le 18 février 2024 (la date et l'heure seront confirmées par mail le 18/01/24) à l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (Grand-Place, 22, Jardin du Mayeur, 7000 Mons, Belgique). Les candidat.e.s sont priés de nous avertir de tout empêchement. Si tel n'est pas le cas, ils risquent de se voir refuser l'inscription à un prochain concours.

Les œuvres (difficultés orchestrales, etc.) seront envoyées le 18/01/2024, avec la convocation.

Les frais de déplacement, de séjour et autres sont à la charge des candidat.e.s (même en cas d'annulation ou de changement de date).

Les candidat.e.s seront jugé.e.s par un jury, présidé par le directeur musical de l'Orchestre, Vahan Mardirossian.



3- Règlement et invitations

L'inscription à cette audition implique, de la part des candidat.e.s, l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le jury détermine souverainement le déroulé du concours. **Ses décisions sont sans appel.** Il peut ajouter une épreuve ou interrompre le concours. Selon le niveau des candidat.e.s, il a la faculté de renoncer à pourvoir le poste mis au concours.

Chaque tour est éliminatoire.

A chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le/la candidat.e à tout moment ou de le/la réentendre.

La prise de fonction est prévue le 1^{er} juin 2024.

Les candidat.e.s étrangers.ères doivent être en règle avec la législation belge dès le jour de la prise de fonction sous peine de perdre le bénéfice du concours.